



COMPTE RENDU

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2014

Présents : Michel ARNOULD, Éric HENNION, Bernard DE MEYER, Anne-Marie FAUQUEUX, Jean Maurice METAYER, Sandrine LUBERDA, David SILLE, Pascal FLATRES Françoise BURTIN, Stéphane DUJARDIN, Dominique TAISNE, Gérard POHU.

Absents : Alison GOURDIN, Roger SALIGOT, Maud HAMIEAU.

Pouvoir de Maud HAMIEAU à Pascal FLATRES.

Secrétaire de séance : Gérard POHU.

Lecture et approbation du Compte Rendu précédent.

Accord pour ajout du point de la signature de la convention d'occupation par la MAM à l'unanimité.

N° 1/2014-10-15

- **Signature de la convention d'occupation des locaux de l'ancienne école par la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) (12 voix pour)** Mme LUBERDA Sandrine ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer la convention rédigée pour l'occupation des locaux de l'ancienne école située 4 rue d'en Haut à Monchaux sur Ecaillon par la Maison d'Assistants Maternelles (MAM).

N° 2/2014-10-15

- **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (13 voix pour)**

Le Conseil municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, a savoir :

1. de fixer la redevance annuelle pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, selon le calcul ci-dessous :

Population Municipale Totale (P)	Formule de calcul	Revalorisation
< ou égal à 2000 habitants	195 euros en 2014	2013/2014 : + 1,03 % Depuis 2002 : + 27,28 %

2. que ce montant soit revalorisé chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

N° 3/2014-10-15

- **Décisions Modificatives (13 voix pour)**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité la décision modificative suivante :

DM n°4 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal ASSAINISSEMENT ECOLE COMPLEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21532-25 : Travaux école	0,00 €	1 136,69 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	1 136,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 136,69 €	1 136,69 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 136,69 €	1 136,69 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

N° 4/2014-10-15**- Décisions Modificatives (13 voix pour)**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité la décision modificative suivante :

DM n°5 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
EQUILIBRE BUDGET VENTE PARCELLE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6068 : Autres matières et fournitures	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-13251 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €
Total Général		300,00 €	300,00 €	

N° 5/2014-10-15**- Décisions Modificatives (13 voix pour)**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité la décision modificative suivante :

DM n°6 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
ECLAIRAGE PUBLIC

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21534-30 : Travaux Voies et Réseaux	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21561 : Matériel roulant - Incendie et défense civile	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-48 : SECURITE	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €	0,00 €	

N° 6/2014-10-15**- Personnel : prime NBI service technique (13 Voix pour)**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à établir les arrêtés des personnes concernés pour Nouvelle Bonification Indiciaire de 10 points aux agents ayant des fonctions polyvalentes liées à l'entretien, à la salubrité, à la conduite de véhicules et à des tâches techniques dans les communes de moins de 2000 habitants (41)

N° 7/2014-10-15**- Personnel : congés bonifiés (15 Voix pour)**

Le Conseil Municipal prend note et valide ces droits aux congés bonifiés, à savoir, dès lors qu'un agent pose des congés durant la période du 1^{er} novembre N au 30 avril N+1, il est attribué des jours de congés supplémentaires :

- De 5 à 7 jours de congés : 1 jour en plus,
- 8 jours et plus : 2 jours en plus.

N° 9/2014-10-15**- Demande d'occupation de domaine public occasionnel (12 Voix pour, 1 Voix contre)**

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants, décide d'autoriser l'occupation du domaine public au prix d'1 euro le mètre linéaire occupé par journée d'occupation.

N° 10/2014-10-15

- **Conditions, règlement, tarifs location salle des fêtes (13 Voix pour)**

Monsieur le Maire indique avoir revu, suite à certain débordement, aux consommations d'énergie... le règlement de location de la salle des fêtes. Il demande donc si l'assemblée valide les principaux changements apportés, à savoir :

TARIFS : 350 € été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

500 € hiver (du 1^{er} octobre au 30 mars)

Plus de location en soirée, la semaine en raison de l'occupation de la gymnastique.

La réservation sera confirmée par la signature du cahier de réservation et du règlement des arrhes d'un montant de 100 € en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Les arrhes sont perdues si un désistement intervient moins de 2 mois avant la date souhaitée.

Si le désistement intervient dans le délai des 2 mois, le remboursement des arrhes sera possible en cas d'une nouvelle location de la salle.

En cas de circonstance exceptionnelle, la commune se réserve le droit de décaler la remise des clés au samedi dans la matinée.

Le chèque de caution sera restitué par le Régisseur après l'état des lieux dans un délai d'un mois.

Toute dégradation sera réparée ou commandée par la commune et facturée au locataire.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le nouveau règlement et indique que celui-ci entre en vigueur pour toute nouvelle location à compter de ce jour.

N° 11/2014-10-15

- **Plan d'action du Valenciennois (13 voix pour)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer ce plan d'actions du Valenciennes établi en séance plénière du 23 juin dernier.

N° 12/2014-10-15

- **Participation centre aéré (12 voix pour, 1 abstention)**

Le Conseil Municipal valide le remboursement 10 € par semaine et par enfant qui sera calculé au besoin au prorata temporise, de participation de la commune aux frais liés aux centres aérés pour l'année 2014, selon les termes ci-dessus :

- 20 jours maximum (4*5 jours ou 4*1 semaine)
- De 4 à 12 ans,
- En centre aéré uniquement (pas en stage de découverte)

N° 13/2014-10-15

- **Rapport SIAV (13 voix pour)**

Monsieur le Maire informe que le rapport du SIAV pour l'année 2013 et n'apporte aucune remarque particulière.

DIVERS :

- Course Monsieur MARIN : il est convenu que la commune proposera à Monsieur MARIN 3 à 4 dates pour l'organisation d'une course pédestre qui est prévue avec les communes de Verchain et Maing.
- Lecture des remerciements de Monsieur DERPEZ pour le meeting aérien.

Le Maire,

Michel ARNOULD.